



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur  
le territoire de la commune de Cologny  
(et des communes limitrophes de Vandoeuvres,  
Chêne-Bougeries et Genève - section Eaux-  
Vives)

du 12 mars 1979

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable de la commune intéressée;  
vu le préavis favorable de la commission cantonale  
de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

8. Chemin BYRON, à l'artère partant du quai de Cologny et aboutissant au chemin de Ruth.
21. Chemin de Grange-Canal, à l'artère partant de la route de Chêne (commune de Chêne-Bougeries) et aboutissant à la jonction plateau de Frontenex/route de Vandoeuvres ("Carrefour de Traînant").
26. Chemin de la Haute-Belotte, à l'artère partant du chemin BOISSIER et aboutissant au chemin des Princes.
42. Chemin du Tirage, à l'artère partant de la route de Vandoeuvres et aboutissant au chemin des Hauts-Crêts.
43. Chemin FAGUILLON, à l'artère partant de la route de La-Capite et aboutissant au chemin des Hauts-Crêts.
44. Chemin de la Fraidieu (nom d'un vent du lac), à l'artère partant de la route de La-Capite et aboutissant au chemin des Hauts-Crêts.
46. Chemin des Ruelles, à l'artère partant du chemin de la Mairie et aboutissant au chemin FAGUILLON.

Séance du 12 mars 1979

Commune de Cologny - suite

47. Chemin des Fours, à l'artère partant du chemin des Hauts-Crêts et aboutissant à la route de La-Capite.
48. Chemin des Falquets, à l'artère partant du chemin des Buclines (sans accès carrossable depuis cette artère) et aboutissant à la route de Vandoeuvres.
49. Chemin des Amoureux, à l'artère partant du plateau de Frontenex et aboutissant au chemin Frank-THOMAS.
50. Chemin des Pêcheurs, à l'artère partant de la route de Thonon et aboutissant, d'une part au chemin du Joran, d'autre part au débarcadère de la CGN.
52. Chemin LE-FORT, à l'artère partant de la route de Vandoeuvres et aboutissant à la rampe de Cologny.
53. Chemin du Parc-de-Montalègre (lieu-dit), à l'artère partant du chemin BYRON, sans issue (deux embranchements).

B. La modification des A.C.E. suivants :

1. Quai de Cologny (divers - 2.6.76, ch. 15), part de la place de Traînant et aboutit à la route de Thonon.
10. Chemin BROT (Cologny - 18.1.55, ch. 2), part du chemin de la Tour-Carrée, sans issue.
11. Chemin DIODATI (Cologny - 18.1.55, ch. 3), part du chemin BYRON et aboutit au chemin du Nant-d'Argent.
13. Chemin de Bellefontaine (lieu-dit) (Cologny - 11.7.56, ch. 1), part de la rampe de Cologny en direction nord-est, trois embranchements sans issue.
14. Chemin du Righi (Cologny - 11.7.56, ch. 2), artère formée de deux tronçons, part du quai de Cologny et aboutit à la rampe de Cologny.
15. Chemin David-MUNIER (Cologny - 20.7.60, ch. 1), part du chemin de la Gradelle et aboutit au chemin des Falquets.

CV-16578

Séance du 12 mars 1979

Commune de Cologny - suite

16. Chemin du Coq-d'Inde (Cologny - 20.7.60, ch. 2), part de la route J.-J.-RIGAUD (commune de Chêne-Bougeries) et aboutit au chemin David-MUNIER.
19. Chemin de la Gradelle (lieu-dit) (Cologny - 9.10.26), part de la route de Vandoeuvres et aboutit au chemin de la Montagne (commune de Chêne-Bougeries).
20. Chemin des Hauts-Crêts (lieu-dit) (Vandoeuvres - 28.4.76, ch. 32), part de la route du Guignard et aboutit à la route de Vandoeuvres (commune de Vandoeuvres).
22. Chemin des Fourches (lieu-dit) (Cologny - 9.10.26), part de la route de Vandoeuvres et aboutit à la route J.-J.-RIGAUD (commune de Chêne-Bougeries).
23. Chemin du Nant-d'Argent (lieu-dit) (Cologny - 29.1.29, ch. 2), part du quai de Cologny et aboutit au chemin de Ruth.
25. Chemin BOISSIER (Cologny - 29.1.29, ch. 5), part du chemin de Bonnevaux et aboutit au chemin de Ruth, avec embranchement, sans issue, en direction sud-ouest.
30. Place de Trafnant (lieu-dit) (divers - 25.6.37, ch. 2), comprise entre l'extrémité du quai Gustave-ADOR, le début du quai de Cologny et le début de la rampe de Cologny.
31. Chemin Frank-THOMAS (Genève/Cologny - 5.5.34, ch. 1), part de la route de Frontenex (Ville de Genève - section Eaux-Vives) et aboutit au chemin de Grange-Canal.
36. Chemin de Ruth (lieu-dit) (Cologny - 29.1.29, ch. 1), part de la route de La-Capite et aboutit au chemin des Princes.
37. Chemin du Pré-Langard (lieu-dit) (Cologny - 29.1.29, ch. 3), part du chemin du Nant-d'Argent et aboutit à la route de La-Capite.
38. Chemin de la Perrière (lieu-dit) (Cologny - 29.1.29, ch.4), part du quai de Cologny et aboutit au chemin du Nant-d'Argent.

Séance du 12 mars 1979

Commune de Cologny - suite

39. Chemin de la Prévôté (Cologny - 29.1.29, ch. 6), part du chemin du Pré-Langard et aboutit au chemin BOISSIER.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Cologny annexé au présent arrêté.

Ces dispositions entreront en vigueur immédiatement.

\* \* \*

Communiqué à :

|           |       |
|-----------|-------|
| Intérieur | 7 ex. |
| Finances  | 1 ex. |
| Police    | 2 ex. |
| Travaux   | 3 ex. |
| Sautier   | 3 ex. |
| BH        | 1 ex. |



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*J. Haenni*